

Instruction n° 2011-I-17 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
au 30 septembre 2016

Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L. 513-28 et suivants du Code monétaire et financier et qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe **CM11**.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 septembre 2016.

I- Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	31 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
TOTAL	31 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	31 001 M €
Autres	0 M €
TOTAL	31 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	22 579 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	8 422 M €
TOTAL	31 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	15 754 M €	6 239 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	6 825 M €	2 183 M €
TOTAL	22 579 M €	8 422 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	1	0 M €	0
1994	0 M €	5	0 M €	0
1995	0 M €	9	0 M €	0
1996	1 M €	150	0 M €	1
1997	6 M €	662	0 M €	2
1998	17 M €	1 227	0 M €	10
1999	47 M €	2 457	1 M €	44
2000	72 M €	2 715	1 M €	34
2001	89 M €	2 855	2 M €	96
2002	174 M €	5 312	9 M €	524
2003	402 M €	9 498	47 M €	1 612
2004	811 M €	14 791	159 M €	3 977
2005	1 592 M €	23 441	387 M €	7 611
2006	2 116 M €	27 903	536 M €	8 822
2007	1 989 M €	25 847	456 M €	7 097
2008	1 146 M €	16 138	250 M €	4 205
2009	1 326 M €	16 674	434 M €	6 527
2010	2 376 M €	28 256	1 208 M €	16 948
2011	1 648 M €	19 379	727 M €	10 397
2012	1 457 M €	16 108	541 M €	6 744
2013	2 534 M €	23 888	1 302 M €	12 951
2014	2 066 M €	18 647	832 M €	8 401
2015	2 371 M €	17 848	1 331 M €	11 155
2016	339 M €	2 559	199 M €	1 674
TOTAL	22 579 M €	276 370	8 422 M €	108 832

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	4 M €	886	2 M €	529
1	60 M €	6 812	35 M €	3 826
2	146 M €	8 924	83 M €	4 790
3	272 M €	10 836	137 M €	5 335
4	416 M €	12 534	226 M €	6 732
5	528 M €	13 050	261 M €	6 371
6	637 M €	13 192	299 M €	6 105
7	805 M €	14 808	355 M €	6 255
8	973 M €	16 287	404 M €	6 359
9	1 285 M €	19 024	599 M €	8 454
10	1 210 M €	16 602	488 M €	6 358
11	1 270 M €	15 309	481 M €	5 559
12	1 363 M €	15 456	496 M €	5 340
13	1 348 M €	14 377	460 M €	4 589
14	1 745 M €	16 604	685 M €	6 320
15	1 401 M €	12 896	451 M €	4 038
16	1 309 M €	11 389	398 M €	3 363
17	1 445 M €	11 639	482 M €	3 756
18	1 276 M €	9 808	403 M €	3 125
19	1 777 M €	12 566	754 M €	5 216
20	857 M €	6 463	250 M €	1 794
21	585 M €	4 513	122 M €	949
22	597 M €	4 222	178 M €	1 281
23	491 M €	3 364	128 M €	920
24	582 M €	3 537	203 M €	1 216
25	134 M €	865	33 M €	208
26	28 M €	189	3 M €	16
27	18 M €	119	3 M €	15
28	7 M €	46	1 M €	4
29	8 M €	44	2 M €	9
30	2 M €	9	0 M €	0
TOTAL	22 579 M €	276 370	8 422 M €	108 832

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce et est noté Aa3 par Moody's et AA par DBRS. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 30 septembre 2016, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH s'élèvent à 1 643 848 541 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 343 848 541 Euros
- Dépôts à terme des sommes reçues à titre de collatéral suite à l'activation du Pré-maturity test : 1 300 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis de 2 jours.

V- Remboursements anticipés

Au cours du troisième trimestre 2016, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 8,13%.

Ce taux est déterminé sur base historique, par type de taux et de produit, selon une méthode forfaitaire consistant à calculer chaque trimestre une moyenne des taux de remboursements anticipés sur cinq années glissantes.

VI- Risque de taux et de change

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas, par principe, l'exposer à un risque de taux ou de change qui ne soit pas couvert par ailleurs.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux et de change en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission permettent à Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH de mettre en place des mécanismes de couverture des risques de taux et de change (tels qu'une surcollatéralisation, la mise en place de réserves de trésorerie, des règles additionnelles de sélection sur les actifs éligibles ou tout autre mécanisme qui respecte les dispositions légales applicables aux sociétés de financement de l'habitat) et notamment de conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Suite à la dégradation de la note à long terme de la BFCM à A+ par l'agence de notation Fitch Ratings le 14 décembre 2011, et conformément au prospectus, des swaps ont été mis en place afin de couvrir le risque de taux et de change sur les actifs et les passifs. Cependant, les transactions couvrant le risque de taux ont été résiliées en juillet 2015. Depuis, ce risque est couvert par les autres

Les transactions couvrant le risque de change restent toujours en vigueur. La contrepartie de ces swaps est actuellement BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Des swaps miroirs ont été simultanément mis en place entre Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH et la BFCM afin de neutraliser la position de taux créée par la présence des prêts miroirs.

En cas de défaut de la BFCM les prêts sécurisés et les swaps de change miroirs seront résiliés. Les swaps couvrant les risques de devises sur les émissions conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les fixings.

Au 30 septembre 2016, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 42 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du Pre-Maturity Test. Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois.

Au 30/09/2016, le montant de liquidité mis à disposition de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est de 1 300 000 000 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.